



*Procès-verbal*  
*Le jeudi 20 novembre 2003 - n° 28*

**10 heures**

**Président : M. Michel Bissonnet**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 10 h 10.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Motions du gouvernement**

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 30, Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, les 4 et 5 décembre 2003, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants, et ce, selon l'horaire et l'ordre ci-après indiqués :

Le jeudi 4 décembre 2003, à la salle Louis-Joseph-Papineau :

QUE dès la fin des affaires courantes, et ce, pour une durée de 35 minutes, la Commission procède aux remarques préliminaires réparties de la façon suivante : 15 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 5 minutes aux députés indépendants ;

QU'au terme de ces remarques la Commission entende l'Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux ;

QU'à compter de 15 heures la Commission entende les personnes et les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : la Commission des relations de travail, M. Jean Sexton, la Confédération des syndicats nationaux et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec ;

**20 novembre 2003**

---

QU'à compter de 20 heures la Commission entend les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : l'Association des gestionnaires, les Établissements privés conventionnés, la Centrale des syndicats du Québec, la Centrale des syndicats démocratiques et l'Association professionnelle des technologues médicaux du Québec ;

Le vendredi 5 décembre 2003, à la salle du Conseil législatif :

QUE dès la fin des affaires courantes la Commission entende les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : l'Association des CLSC et des CHSLD et l'Association des hôpitaux du Québec ;

QU'à compter de 15 heures la Commission entend les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : l'Association des centres jeunesse, l'Association des établissements de réadaptation physique du Québec, la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec et la Centrale des professionnels de la santé ;

QU'à compter de 20 heures la Commission entend l'Union québécoise des infirmières et infirmiers auxiliaires, l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec et le Syndicat professionnel des diététistes et nutritionnistes du Québec ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque personne et organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 30 minutes, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

**20 novembre 2003**

---

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Sirros, premier vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : cinq minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; cinq minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

---

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 25, Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques, les 2 et 3 décembre 2003, à la salle du Conseil législatif et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants, et ce, selon l'horaire et l'ordre ci-après indiqués :

Le mardi 2 décembre 2003 :

QUE dès la fin des affaires courantes, et ce, pour une durée de 35 minutes, la Commission procède aux remarques préliminaires réparties de la façon suivante : 15 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 5 minutes aux députés indépendants ;

QU'au terme de ces remarques la Commission entende l'Association des hôpitaux du Québec ;

**20 novembre 2003**

---

QU'à compter de 15 heures la Commission entend les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, la Fédération des médecins spécialistes, l'Association des CLSC et des CHSLD et la Table des regroupements d'organismes communautaires ;

QU'à compter de 20 heures la Commission entend les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, la Confédération des syndicats nationaux, la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec et la Centrale des syndicats du Québec ;

Le mercredi 3 décembre 2003 :

QUE dès la fin des affaires courantes la Commission entend les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : M. André-Pierre Contandriopoulos et M. Léonard Aucoin ;

QU'à compter de 15 heures la Commission entend les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : le Collège des médecins du Québec, l'Association des cadres de la santé et des services sociaux, le Conseil pour la protection des malades et l'Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux ;

QU'à compter de 20 heures la Commission entend les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : la Coalition Solidarité santé, la Fédération québécoise des municipalités et l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque personne et organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 30 minutes, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

**20 novembre 2003**

---

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Sirros, premier vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : cinq minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; cinq minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Un débat s'ensuit.

---

À 12 h 01, M. Sirros, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

La séance reprend à 14 h 06.

---

Moment de recueillement

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Dépôts de documents**

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel du Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 406-20031120)

**20 novembre 2003**

---

Le rapport annuel d'Urgences-santé, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 407-20031120)

---

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Un avis de classement de la Commission des biens culturels du Québec concernant la collection Pierre-Joseph-Olivier-Chauveau ;

(Dépôt n° 408-20031120)

Un avis de classement de la Commission des biens culturels du Québec concernant le site historique du Monastère-des-Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec, le Chœur des religieuses, l'Aile du jardin, l'Aile du Noviciat, le Fonds des Augustines, le Fonds des Enfants abandonnés, le Fonds de l'Hôtel-Dieu de Québec, le Fonds ancien de la bibliothèque et la collection des Augustines.

(Dépôt n° 409-20031120)

---

M. Mulcair, ministre de l'Environnement, dépose :

Le rapport annuel de la Société québécoise de récupération et de recyclage, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 410-20031120)

---

M. Després, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission des lésions professionnelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 411-20031120)

---

**20 novembre 2003**

---

Mme Boulet, ministre déléguée aux Transports, dépose :

Une entente relative à l'échange de renseignements pour l'application du régime d'immatriculation international entre le ministre du Revenu du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec, ainsi qu'un avis de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 412-20031120)

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 19 novembre 2003, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 26 Loi sur la protection des sépultures des anciens combattants et des sépultures de guerre

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 413-20031120)

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, sont déposés deux extraits de pétition concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 120 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Viau, par M. Cusano (Viau) ;  
(Dépôt n° 414-20031120)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 691 citoyens et citoyennes de la circonscription de Laurier-Dorion, par M. Sirros (Laurier-Dorion) ;  
(Dépôt n° 415-20031120)

**20 novembre 2003**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gautrin (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 11 071 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'indexation des revenus de retraite.

(Dépôt n° 416-20031120)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, sont déposés quatre extraits de pétition concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique :

— le premier, extrait d'une pétition signée par 999 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Rivière-du-Loup, par M. Dumont (Rivière-du-Loup) ;

(Dépôt n° 417-20031120)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 2 651 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Chicoutimi, par M. Bédard (Chicoutimi) ;

(Dépôt n° 418-20031120)

— le troisième, extrait d'une pétition signée par 321 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Mirabel, par Mme Beaudoin (Mirabel) ;

(Dépôt n° 419-20031120)

— le quatrième, extrait d'une pétition signée par 286 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Beauce-Nord, par M. Grondin (Beauce-Nord) ;

(Dépôt n° 420-20031120)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Votes reportés**

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion de M. Dupuis, leader du gouvernement, proposant que la Commission des affaires sociales procède à des consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 30, Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 35 en annexe)

Pour : **64** Contre : **44** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé immédiatement à un avis touchant les travaux des commissions.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de compléter ses consultations particulières sur le projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives.

### **Motions sans préavis**

M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de l'enfance et qu'elle réitère à cette occasion son appui aux principes de la Déclaration des droits de l'enfant, de la Convention relative aux droits de l'enfant et souligne l'importance d'entreprendre des actions concertées favorisant l'égalité des chances pour tous les enfants.

**20 novembre 2003**

---

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Mme Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise des rencontres interculturelles qui se tiendra du 23 au 29 novembre 2003.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1<sup>er</sup> avril 2006 ;
  - la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance.
-

20 novembre 2003

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Motions du gouvernement

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Dupuis, leader du gouvernement, proposant que la Commission des affaires sociales procède à des consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 25, Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 36 en annexe)

Pour : 58    Contre : 34    Abstention : 0

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

Mme Boulet, ministre déléguée aux Transports, propose que le principe du projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

#### *Adoption*

M. Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, propose que le projet de loi n° 12, Loi modifiant la Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec, soit adopté.

**20 novembre 2003**

---

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 12 est adopté.

#### *Adoption*

M. Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, propose que le projet de loi n° 17, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 17 est adopté.

---

À 17h 09, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

#### **Débats de fin de séance**

À 18 h 06, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Valois (Joliette) à Mme Théberge, ministre déléguée à la Famille, concernant le contrôle des absences dans les centres de la petite enfance ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Legault (Rousseau) à M. Séguin, ministre des Finances, concernant le niveau des transferts réclamés par le Québec.

---

À 18 h 31, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 25 novembre 2003, à 10 heures.

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Dupuis, leader du gouvernement :

(Vote n° 35)

POUR - 64

|                    |            |                     |           |
|--------------------|------------|---------------------|-----------|
| Auclair            | Chenail    | Houda-Pepin         | Perreault |
| Audet              | Cholette   | Jérôme-Forget       | Reid      |
| Bachand            | Clermont   | Kelley              | Rioux     |
| Beauchamp          | Copeman    | L'Ecuyer            | Séguin    |
| Béchar             | Corbeil    | Lamquin-Éthier      | Soucy     |
| Bergman            | Couillard  | Legault             | Théberge  |
| Bernard            | Courchesne | (Chambly)           | Thériault |
| Bernier            | Cusano     | Loiselle            | (Anjou)   |
| Blackburn          | Delisle    | MacMillan           | Tomassi   |
| Bordeleau          | Descoteaux | Marsan              | Vallières |
| Bouchard           | Després    | Mercier             | Vien      |
| (Mégantic-Compton) | Dubuc      | Moreau              | Whissell  |
| Boulet             | Dupuis     | Morin               | Williams  |
| Brodeur            | Gabias     | (Montmagny-L'Islet) |           |
| Charest            | Gaudet     | Mulcair             |           |
| (Sherbrooke)       | Gauthier   | Ouimet              |           |
| Charest            | Gautrin    | Paquet              |           |
| (Matane)           | Hamad      | Paquin              |           |
| Charlebois         | Hamel      | Pelletier           |           |

CONTRE - 44

|             |                  |                   |           |
|-------------|------------------|-------------------|-----------|
| Arseneau    | Cousineau        | Lelièvre          | St-André  |
| Beaudoin    | Deslières        | Lemieux           | Thériault |
| Bédard      | Dion             | Létourneau        | (Masson)  |
| Bertrand    | Dionne-Marsolais | Maltais           | Tremblay  |
| Boisclair   | Doyer            | Morin             | Turp      |
| Bouchard    | Dufour           | (Nicolet-Yamaska) | Valois    |
| (Vachon)    | Dumont           | Pagé              | Vermette  |
| Boucher     | Grondin          | Papineau          |           |
| Bourdeau    | Harel            | Picard            |           |
| Caron       | Jutras           | Pinard            |           |
| Champagne   | Landry           | Richard           |           |
| Charbonneau | Legault          | Robert            |           |
| Charest     | (Rousseau)       | Roy               |           |
| (Rimouski)  | Léger            | Simard            |           |

20 novembre 2003

---

Sur la motion de M. Dupuis, leader du gouvernement :

**(Vote n° 36)**

**POUR - 58**

|                    |            |                     |           |
|--------------------|------------|---------------------|-----------|
| Auclair            | Charlebois | Hamad               | Mulcair   |
| Bachand            | Cholette   | Hamel               | Ouimet    |
| Beauchamp          | Clermont   | Houda-Pepin         | Paquet    |
| Bergman            | Copeman    | Jérôme-Forget       | Paquin    |
| Bernard            | Corbeil    | Kelley              | Perreault |
| Bernier            | Couillard  | L'Ecuyer            | Reid      |
| Blackburn          | Courchesne | Lamquin-Éthier      | Rioux     |
| Bordeleau          | Cusano     | Legault             | Soucy     |
| Bouchard           | Delisle    | (Chambly)           | Théberge  |
| (Mégantic-Compton) | Descoteaux | Loiselle            | Thériault |
| Boulet             | Després    | MacMillan           | (Anjou)   |
| Brodeur            | Dubuc      | Marsan              | Tomassi   |
| Charest            | Dupuis     | Mercier             | Vallières |
| (Matane)           | Gabias     | Moreau              | Vien      |
| Charest            | Gaudet     | Morin               | Whissell  |
| (Sherbrooke)       | Gauthier   | (Montmagny-L'Islet) | Williams  |

**CONTRE - 34**

|           |            |                   |           |
|-----------|------------|-------------------|-----------|
| Arseneau  | Dion       | Létourneau        | Simard    |
| Beaudoin  | Doyer      | Maltais           | St-André  |
| Bédard    | Dufour     | Morin             | Thériault |
| Bertrand  | Grondin    | (Nicolet-Yamaska) | (Masson)  |
| Boisclair | Harel      | Pagé              | Tremblay  |
| Bourdeau  | Legault    | Papineau          | Turp      |
| Caron     | (Rousseau) | Picard            | Valois    |
| Champagne | Léger      | Pinard            |           |
| Cousineau | Lelièvre   | Richard           |           |
| Deslières | Lemieux    | Robert            |           |